

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2019_062

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 novembre 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 8

de Votants 10

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'eau pour les travaux de remplacement des réseaux AEP du Pic d'Oise au croisement de St Français.

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie

Absents : Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de : NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine, ROUSSELET Jean-Louis par MARTIN Jean-Marie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Michel BARDET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/10/2019

Au regard des nombreuses fuites d'eau à répétition déjà traitées sur le réseau ancien AEP DN 100 PVC pression reliant les réservoirs du « pic d'Oise », du « Jas » et du « Colombier », la commune souhaite engager le remplacement de cette canalisation qui assure une fonction de liaison entre les réservoirs et de distribution des abonnés et rajouter une canalisation supplémentaire pour assurer à terme le refoulement de l'eau vers les réservoirs du « Jas » et du « Pic d'Oise » depuis celui du « Colombier ».

Pour ce faire la commune a demandé au cabinet d'étude SEE de réaliser un inventaire des réseaux existants et de chiffrer le montant des travaux nécessaires puis dans un second temps la préparation du dossier de consultation. (Coût de la maîtrise d'œuvre : HT 9 950€).

La réalisation des travaux nécessaires à cette concrétisation sont évalués à la somme HT 327 000€. Il est proposé de demander les subventions nécessaires auprès de l'agence de l'eau et du département.

	Montant HT en euros	TTC en euros
MAITRISE D'OEUVRE	9 950.00	11 940.00
ESTIMATION TRAVAUX	327 000.00	392 400.00

IMPREVUS ET DIVERS POUR 10%	32 700.00	
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 30%	110 895.00	
SUBVENTION DEPARTEMENT 30%	110 895.00	
RESTE A CHARGE	147 860.00	215 250.00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'eau potable : remplacement des réseaux AEP du Pic d'Oise au croisement de St Français évalué à 369 650 € HT
- de réaliser cette opération sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable ;
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du conseil départemental pour la réalisation de cette opération.

POUR :10

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

P Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

P Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué,

